

AVANTAGE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE SÉJOUR SPORTIF

Bénéficiaire :

Adresse :

N° d'affiliation :

N.I.S.S. :

Conditions d'intervention

Pour avoir droit à l'intervention, l'affilié doit être en règle de cotisations à l'assurance complémentaire.

Notre mutualité accorde une intervention de 7,50 EUR par jour pour les affiliés qui participent à un séjour sportif organisé par l'ADEPS, le Sport Vlaanderen, le service des sports de la Communauté Flamande (VGC), ou une association agréée par une des organisations susmentionnées, un établissement d'enseignement, une ville ou une commune sans pour autant dépasser le montant à charge du bénéficiaire. Cette intervention est limitée à 37,50 EUR par année civile.

Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.

A compléter par l'organisateur

Je soussigné(e)

certifie par la présente que (nom et prénom) :

date de naissance :

adresse :

a participé à un séjour sportif du / / au / / soit jours.

Le(la) participant(e) a payé EUR pour le séjour.

Date, signature du représentant et cachet de l'institution organisatrice.

.....

998712

Solidaris Brabant s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de protection de la vie privée durant toute la durée du traitement des informations ici collectées. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Solidaris Brabant pour maintenir votre dossier à jour et que nous puissions toujours disposer de vos coordonnées complètes dans le cadre de nos prestations de services. Le règlement général sur la protection des données vous offre une série de droits par rapport à vos données (droit de rectification, d'accès, d'effacement, droit à la limitation du traitement,...). Consultez la charte relative à la protection des données à caractère personnel disponible sur notre site, pour une information plus étendue sur vos droits et les modalités de traitement de ces données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données, via l'adresse dataprotection.bra@solidaris.be. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits relatifs à la protection des données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'Autorité de protection des données belge.